

**NOUVEAUX DEMANDEURS DE  
PLAN DE CHASSE «GRAND GIBIER»**

**CAMPAGNE 2017/2018**

**RETOUR IMPERATIF AU 15 FEVRIER**

Par décision du CDCFS du 28 Avril 2009, aucune demande ne sera traitée par la Commission de Plan de Chasse si le demandeur ne justifie pas d'une surface minimum de 5 ha boisés ou 100 ha de surface agricole utile, **d'un seul tenant**.

Il est possible de composer un territoire où se mêlent des surfaces boisées et de la SAU (Surface Agricole Utile)

L'équivalence retenue est **1 ha boisé = 20 ha de SAU**

Voir tableau 

Exemples de territoires minimum possibles	
Surface Boisée	SAU
5 ha	0 ha
4 ha	20 ha
3 ha	40 ha
2 ha	60 ha
1 ha	80 ha
0 ha	100 ha

### 1. Demande de Plan de Chasse «GRAND GIBIER» (formulaire ci-joint).

Votre demande est à retourner, à la Fédération des Chasseurs de l'Orne, **IMPERATIVEMENT** avant le **15 Février 2017**.

**Liste des documents à fournir** pour la constitution de votre dossier de demande de Plan de Chasse «GRAND GIBIER».

- **Une copie couleur de la carte IGN au 1/25000°** sur laquelle vous délimitez avec exactitude votre territoire. (Disponible en Librairie).
- **Un Relevé de propriété de votre territoire (extrait de la matrice cadastrale)**. (En Mairie ou au Centre des Impôts). **(Pas de Plans Cadastreux)**.
- **Le Bail de Chasse ou une déclaration sur l'honneur (cession de droit de chasse) du ou des Propriétaires**, si vous êtes locataires.

Ci-joint un formulaire - 1 formulaire par Propriétaire.

Nota : en cas d'indivision, pensez à faire signer toutes les personnes nommées

Il est recommandé de nous déclarer les plantations de moins de 5 ans (voir le verso de votre demande).

**Votre demande sera rejetée par la Commission de plan de chasse**, en cas de :

- non retour dans les délais
- de dossier incomplet

Si vous avez repris un territoire qui avait déjà fait l'objet d'un plan de chasse, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler.

**Tous les bénéficiaires de plan de chasse ont l'obligation de payer une adhésion à la Fédération. Le montant sera fixé à l'Assemblée Générale.** Celle-ci leur sera réclamée lorsqu'ils viendront retirer leurs bracelets.

## 2. Formulaire de Demande de Subvention Cultures Agrainages «GRAND GIBIER»

**ATTENTION** : Aucun détenteur de droit de chasse ne pourra agrainer s'il n'a pas signé la «Charte agrainage».

**Rappel : pas d'agraining dans les bois de moins de 30 ha**

Si vous êtes intéressé, en faire la demande à la FDC 61 – également disponible sur le site : [www.fdc61.fr](http://www.fdc61.fr) – rubriques Téléchargements – Plans de chasse.

## 3. Formulaire de tir d'été

Si vous êtes intéressé, en faire la demande à la FDC 61 – également disponible sur le site : [www.fdc61.fr](http://www.fdc61.fr) – rubriques Téléchargements – Plans de chasse.

## 4. Exposition de Trophées

Comme chaque année, une **EXPOSITION** de **TROPHEES** de **CERFS** aura lieu à la Fédération des Chasseurs de l'Orne de SILLY EN GOUFFERN

**les 10 et 11 Juin 2017**

Le secrétariat de la Fédération se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.